

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de février, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Didier BRIAUD, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Stéphanie CASTELLON, Franck MORNET, Alain DENAIS, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO et Bruno COLOMBÉ

Étaient absents : Frédérique LETELLIER (donne pouvoir à Jérôme CATEL), Laurent MAURY (donne pouvoir à Corinne MARSH), Alexandre TILLAUD (donne pouvoir à Alain DENAIS), Jean-Marc MANGUY (donne pouvoir à Emmanuel CANTO), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU) et Daniel JUDAS (donne pouvoir à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PROUST

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 29 janvier 2026

26-02-006 : CONVENTION 40^{ème} TOUR CYCLISTE POITOU-CHARENTES AVEC POITOU-CHARENTES ANIMATION

Monsieur le Maire explique que les communes de Dompierre-sur-Mer et Puilboreau ont été sollicitées pour accueillir un départ et une arrivée d'étape du Tour cycliste Poitou-Charentes (25 au 28 août 2026). Dans le cadre de l'animation locale et au vu du niveau sportif de l'événement et de son impact, les Communes ont donné un accord de principe. Cent-vingt à cent-quarante coureurs professionnels sont attendus pour cet événement qui fête sa 40^{ème} édition cette année. La Commune de Puilboreau pourrait organiser le départ de la 2^{ème} étape le mercredi 26 août 2026 dont le village sera installé à La Tourtillière.

Ce serait l'occasion d'organiser un événement sportif festif autour du vélo. Le sport cycliste reste l'un des derniers sports quasiment gratuits pour le public. L'accueil de cet événement serait cohérent avec les nombreux projets des pistes cyclables et la promotion du vélo réalisée auprès des écoles et des puilborains.

Les Communes de Dompierre-sur-Mer et Puilboreau ont décidé de mutualiser leurs moyens techniques pour réduire les coûts liés à l'organisation. La participation financière est de 15 000 € pour la Commune. Monsieur le Maire présente la convention.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le partenariat avec Poitou-Charentes Animation pour organiser le départ de la 2^{ème} étape du 40^{ème} Tour cycliste Poitou-Charentes ;
- **D'APPROUVER** la convention pour organiser le départ de la 2^{ème} étape du 40^{ème} Tour cycliste Poitou-Charentes avec Poitou-Charentes Animation, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec Poitou-Charentes Animation ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	29			

Fait à Puilboreau, le 5 février 2026

Le secrétaire de séance,
Didier PROUST



Le Maire,
Alain DRAPEAU



Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.